



## Achat sur internet, achat-france.net

Par **morgane84240**, le **28/10/2010 à 20:57**

Bonjour,

Le 4 octobre, j'ai acheté sur achat-france.net une console PS3 slim 120 Go à 165€. La page de paiement était redirigée vers un site anglais et elle était sécurisée, il y avait le cadenas et le https. Le site annonçait la livraison entre 7 et 13 jours après avoir été débité. Le 11 octobre, j'ai été débitée d'un montant de 159,90€ sous le nom de likeonline.com . J'ai donc attendu la fin des 13 jours, mais rien n'est arrivé. Ils n'ont répondu à aucun de mes mails, et je n'ai pas reçu de mail de confirmation. J'ai fait une copie écran de ma commande ainsi que de mes mails envoyés. Je m'adresse à vous afin de savoir quels recours je dois faire.

Merci de votre réponse.

Morgane Gérôme.

Par **Domil**, le **28/10/2010 à 21:13**

Il faut être un consommateur plus avisée que ça.

Vous avez lu les CGV ? Vous n'avez pas vu que c'était la traduction approximative d'un texte en une autre langue, que c'est bourré de fautes de français et d'orthographe ?

Vous n'avez pas vu qu'il n'y a AUCUNE adresse nul part sur le site, aucune mention d'une société, rien !

Ils poussent le vice, jusqu'à avoir une page (conseils avant achat) disant qu'il ne faut pas acheter sur les sites en français approximatif et ne donnant pas les renseignements sur la société commerciales.

Il ne vous reste plus que deux solutions

- cherchez à qui vous avez acheté, les contacter
- attendre encore 15 jours, puis avec votre relevé de banque indiquant le débit CB, vous allez à votre banque, en disant "ça, je ne sais pas ce que c'est" (et c'est tout !!!). La banque est obligée de prouver que l'achat a été fait en faisant le code ou la signature, sinon, ils doivent recréditer le compte.

Par **morgane84240**, le **29/10/2010 à 11:05**

Merci de votre réponse, mais je suis venue ici pour avoir des réponses et non pour me faire

traiter de cette façon.

Je vous remercie tout de même pour votre réponse si rapide, je vais donc prendre rdv avec ma banque.

Par **gabi68**, le **03/12/2010** à **15:04**

Faire le paiement que par paypal , tu peu contester et rembourser l'argent .